

CONSEIL MUNICIPAL

9 octobre 2018

- **Voirie**

Les travaux de voirie prévus sont terminés au chemin de la Sogne, chemin de la Cote et chemin des Eyssarts. De plus, une partie du chemin de la Chometière a été réalisée.

- **Recensement de la population**

Le prochain recensement aura lieu en février 2019. un agent recenseur passera dans tous les foyers. Il sera proposé (et conseillé) de saisir les renseignements par Internet.

- **Vente de terrains**

Plusieurs particuliers ont demandé d'acheter des morceaux de parcelles :
M. Lhermet et M. Valette à Crespinhac, M. Delsano à Besse.

Ces demandes sont étudiées. La partie souhaitée par M. Lhermet est un bien de section, une consultation des habitants de Crespinhac sera faite. Pour les deux autres demandes, il faudra aller voir sur place pour vérifier la possibilité de la vente.

La municipalité devait acheter une partie de parcelles pour élargir un chemin communal. Lors du passage du géomètre, il est apparu que c'est en fait le contraire.

Une partie de parcelle de Besse, qui devait être communale, mais qui ne l'est pas suite à une erreur notariale datant de plusieurs années, va être finalement rachetée par la municipalité pour l'euro symbolique.

- **Salle des fêtes**

Les tarifs changeront à partir du 1^{er} janvier 2019 : il n'y aura plus de tarif à la journée mais seulement un tarif « week-end ».

Les conseillers votent les nouveaux tarifs :

- 180 € pour les habitants de la communes
- 300 € pour les personnes extérieures.

Une location pourra également se faire en semaine en fonction de la disponibilité de la salle (les associations sont toujours prioritaires) pour un montant de 50 €.

- **Rénovation du presbytère**

Les études font apparaître un coût de 400 000 € pour la rénovation.

Un certain nombre de subventions pourra être demandé. Un courrier va être envoyé à toutes les structures susceptibles de nous subventionner. En fonction des réponses, nous verrons si ce projet est réalisable pour le budget de notre commune.

- **Recensement de l'éclairage public défectueux**

A Boubas, à Crespinhac et dans le bourg, certains lampadaires fonctionnent par intermittence.

Un nouveau lampadaire devrait être installé vers la table d'orientation. Le dossier est en cours.

- **Délibérations**

Diverses délibérations doivent être prises pour l'entrée de certaines communes dans le syndicat des eaux et sont validées.

Le conseil municipal vote contre le transfert de compétence « eaux et assainissement » à la communauté de communes.

Une décision modificative est prise pour

La navette entre Solignac et Retournac a fonctionné tous les mercredis d'avril à septembre. Depuis début octobre, la fréquence est repassée à une fois toutes les deux semaines.

- **Divers**

L'appartement de Boubas (maison de l'assemblée) est disponible car le locataire est parti. Nous souhaitons en profiter pour faire quelques travaux d'isolation et de rénovation.

Le permis de construire accordé à l'auberge « Pinatou » a été dénoncé par des propriétaires proches. En audience administrative, la demande des plaignants a été déboutée.

La procédure suit son cours.